



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.1.2026  
C(2026) 504 final

Madame Yaël BRAUN-PIVET  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS

*Madame la Présidente,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour sa résolution visant à condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes par le régime des talibans et à prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes de leurs droits fondamentaux.*

*La Commission s'associe pleinement aux préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale concernant les violations persistantes des droits de l'homme en Afghanistan, qui touchent tout particulièrement les femmes et les filles. L'Union européenne (UE) n'a eu de cesse de condamner les restrictions croissantes imposées par les talibans. En plus de soulever la question des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits dans ses actions de diplomatie publique, l'UE entretient un dialogue opérationnel avec les talibans dans le droit fil des conclusions du Conseil (2021 et 2023)<sup>1</sup>, dans le cadre duquel ce problème est régulièrement abordé.*

*L'UE constitue le principal bailleur de fonds dans le pays, ce qui témoigne de la force de son engagement envers le peuple afghan. Depuis la prise de pouvoir par les talibans en 2021, l'UE a mobilisé environ 1,8 milliard d'euros en faveur d'initiatives visant à sauver des vies et à renforcer la résilience de la population afghane. L'aide de l'UE est distribuée par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales internationales, des Nations unies et d'organisations de la société civile d'une manière conforme aux principes arrêtés, selon une approche «par les femmes pour les femmes», gage d'une participation constructive des femmes et des filles à toutes les interventions. Par sa présence continue sur le terrain, l'UE assure un suivi attentif et rigoureux de l'aide apportée.*

---

<sup>1</sup> Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan 11713/2/21 et 7264/23 adoptées, respectivement, en septembre 2021 et en mars 2023.

*Par ailleurs, l'UE suit attentivement l'enquête que la Cour pénale internationale mène sur l'Afghanistan. Les récentes demandes de délivrance de mandats d'arrêt contre des responsables talibans reposent, notamment, sur des accusations de crimes contre l'humanité du fait de persécutions fondées sur le genre. En outre, la résolution sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, présentée à l'initiative de l'UE au sein du Conseil des droits de l'homme et adoptée lors de la 60<sup>e</sup> session dudit Conseil, a prescrit la création d'un mécanisme d'enquête indépendant pour l'Afghanistan, qui constitue un autre moyen important d'établir les responsabilités. Ce mécanisme consistera à recueillir, à regrouper, à préserver et à analyser les éléments de preuve attestant la commission d'atteintes aux droits de l'homme, en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international.*

*Nous prenons acte de l'appel lancé par l'Assemblée nationale en faveur de l'inscription du Mouvement islamique des talibans sur la liste des organisations considérées comme terroristes par le Conseil de l'Union européenne. Conformément aux conclusions précitées de 2021 et 2023<sup>2</sup>, l'UE poursuivra son dialogue, fondé sur des principes, avec les talibans, lequel comportera un volet technique concernant les départs en toute sécurité, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, et la gouvernance inclusive. Parallèlement, l'UE et la communauté internationale dans son ensemble ont déjà pris des mesures politiques fortes contre les talibans, s'unissant dans le refus de reconnaître officiellement le régime de ces derniers et dans l'idée qu'une telle reconnaissance (comme il est indiqué dans l'évaluation indépendante des Nations unies<sup>3</sup> dont le Conseil de sécurité des Nations unies a pris note avec satisfaction dans sa résolution 2721<sup>4</sup>) ne pourra avoir lieu que lorsque les talibans respecteront pleinement leurs obligations internationales, y compris en matière de droits de l'homme. L'UE prend pleinement part au processus en cours mené sous l'égide des Nations unies, qui vise à atteindre cet objectif. L'UE a également adopté, au titre de son régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme, des mesures restrictives contre de hauts représentants talibans. À ce jour, elle a inscrit cinq talibans sur la liste établie dans le cadre de ce régime et, comme le mentionnent les conclusions de 2023<sup>5</sup>, elle est prête à adopter des sanctions ciblées contre des responsables d'atteintes aux droits de l'homme.*

*La Commission prend bonne note des craintes de l'Assemblée nationale quant à la situation des Afghans renvoyés d'Iran et du Pakistan et réitère les vives préoccupations de l'UE concernant les difficultés auxquelles sont en proie les Afghans de retour dans leur pays et, notamment, les implications pour les femmes et les filles. L'UE a abordé cette question sur le plan bilatéral avec les autorités pakistanaises et elle en discute régulièrement dans le cadre de la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR), dont elle est un membre actif. L'UE a aidé les ressortissants afghans déplacés et les communautés d'accueil en Afghanistan, en Iran, au Pakistan et dans les*

---

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/2023\\_11\\_sg\\_special\\_assessment\\_report.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/2023_11_sg_special_assessment_report.pdf).

<sup>4</sup> [https://docs.un.org/fr/S/RES/2721\(2023\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2721(2023))

<sup>5</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2023:069I:FULL>.

*pays d'Asie centrale avant même la prise du pouvoir par les talibans en 2021 et continue de le faire par l'intermédiaire des organisations internationales et des Nations unies.*

*Enfin, pour ce qui est de la révocation du statut de protection temporaire accordé aux Afghans aux États-Unis d'Amérique, et en particulier de ses conséquences pour les femmes afghanes, l'UE, conjointement avec les États membres, a l'occasion de soulever cette question dans le cadre de contacts bilatéraux avec des représentants américains lors des discussions sur la situation en Afghanistan. Les États-Unis ne participent malheureusement plus aux mécanismes de coordination régionale tels que la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR).*

*En espérant que les précisions apportées dans le présent courrier répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, la Commission attend avec intérêt la poursuite du dialogue politique.*

*Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.*

*Kaja Kallas  
Haute représentante et vice-présidente*

*Maroš Šefčovič  
Membre de la Commission*

